

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 8 avril 2011 portant affectation d'un officier commissionné
recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : IO CJ1110052A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 conférant un grade à un officier recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 portant affectation d'un officier commissionné recruté au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense (n.i. BO) ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Charles Piroux (NIGEND : 00312590 – NLS : 0008092434) est promu au grade de commandant du corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale en qualité d'officier servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense à compter du 1^{er} novembre 2010. Il exercera les fonctions d'inspecteur hygiène et sécurité au sein du groupe des inspecteurs hygiène et sécurité de l'inspection générale de la gendarmerie nationale à Paris, pour une durée de trois ans, à compter de cette même date.

Article 2

L'intéressé sera rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 8 juillet 2010.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
J. DELPONT